



# Cahier d'acteur n°217

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

## Le Conseil Général de la Nièvre pour les tracés Médián ou Ouest passant par Roanne, avec une préférence pour le Médián

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**Conseil Général de la Nièvre**

Hôtel du département

58039 NEVERS – Cédex

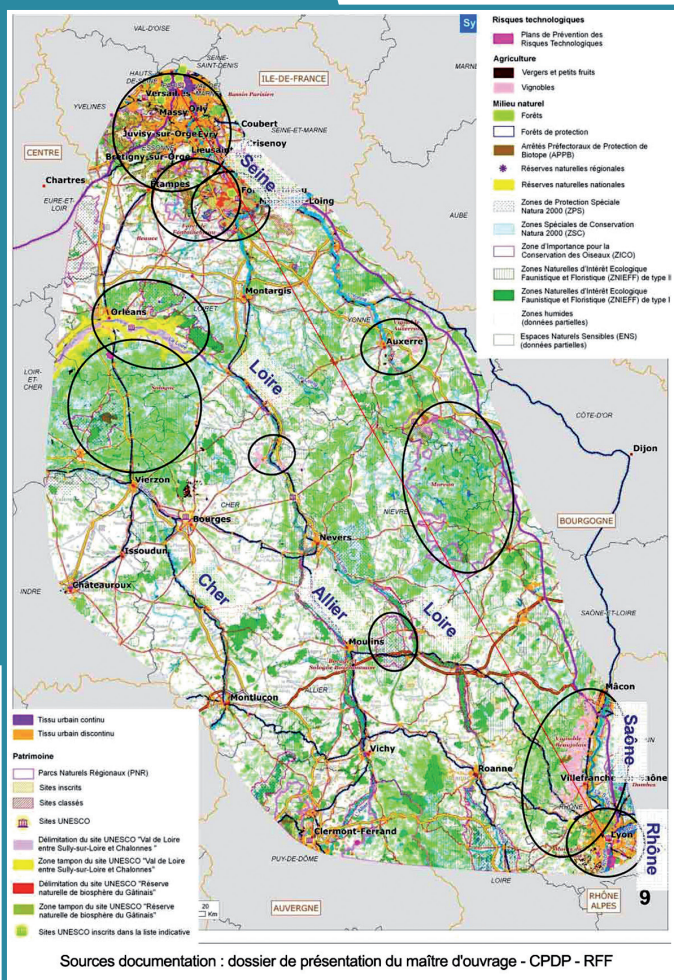
Tél. 03.86.60.67.00

Fax 03.86.60.68.00

Site Internet : [www.cg58.fr](http://www.cg58.fr)

*Trop souvent délaissée dans le passé par les grands projets d'infrastructures de communication, la Nièvre se trouve actuellement enclavée au centre de la France. Le projet de ligne POCL est une chance historique pour notre territoire, tant en termes de gains de parcours, de fréquences, de dessertes mais aussi en termes de possibilités de développement économique et d'aménagement du territoire.*

*L'axe stratégique de la démarche Nièvre 2021, une « Nièvre naturellement attractive » répond pleinement à ce projet, faisant de la Nièvre une destination accessible au plus grand nombre en moins d'une heure.*



## Les enjeux du Projet

Le projet de ligne POCL (Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon), inscrit dans la loi du Grenelle de l'Environnement, repose sur deux piliers fondamentaux : désengorger d'une part la ligne Paris-Lyon saturée à horizon 2025 et répondre ainsi à la croissance des déplacements ferroviaires Nord-Sud. Il s'agit également de permettre la desserte de la grande zone centrale de la France, en passant par Clermont-Ferrand et Lyon et participer à un rééquilibrage en terme d'aménagement du territoire.

## L'opportunité

Le TGV pour la Nièvre ce n'est pas seulement Nevers à moins d'une heure de Paris mais c'est tout autant Nevers à moins d'une heure de Lyon, alors qu'aujourd'hui il faut plus de 3 heures pour s'y rendre. C'est un élément déterminant de l'aménagement du territoire français favorisant un équilibre entre l'agglomération parisienne et l'agglomération lyonnaise. Une telle liaison ferroviaire placerait véritablement Nevers et la Nièvre au centre des deux plus grandes métropoles françaises et aurait pour conséquence un désenclavement certain.

Il est bien évident qu'une telle infrastructure ne pourra se faire que si elle prend en compte, d'une part les enjeux environnementaux auxquels est confronté le tracé et qui sont réels et d'autre part, les enjeux financiers dans une période où les finances publiques sont de plus en plus contraintes induisant de fait des choix de tracé liés notamment aux seules sources de financement que sont RFF, la SNCF (c'est-à-dire les voyageurs eux-mêmes) et les collectivités publiques. La nécessité d'un consensus sur le tracé le plus acceptable par tous s'impose donc pour la viabilité d'un tel projet. Les différents échanges avec nos voisins du Cher et de l'Allier nous conduisent à trouver une solution la plus satisfaisante pour tous.

Ce projet de LGV est une opportunité pour les Nivernais et Nivernaises. La mobilisation de 2500 personnes lors du premier débat sur la LGV à Nevers a souligné l'intérêt de la population pour ce projet.



**Avec le TGV à Nevers,  
à nous la France à grande vitesse !**



**Mobilisez-vous ! sur [lgv-en-nievre.info](http://lgv-en-nievre.info)**

# Le choix d'un tracé

Parmi les quatre tracés, il est clair que le tracé Ouest-Sud ne présente aucun intérêt pour notre département dans la mesure où il place Nevers et Moulins sur Allier dans un cul-de-sac avec aucune possibilité d'aller de manière satisfaisante sur Lyon. Il doit donc être écarté. Il présente de plus le grand inconvénient d'être de loin le plus coûteux. Or cette liaison ne se fera que dans le cadre de financements resserrés. Le tracé Est pourrait paraître le plus intéressant puisqu'il traverse du Nord au Sud notre département, néanmoins le risque est de disposer de moins de liaisons journalières que celles

qui existent aujourd'hui. L'intérêt d'un TGV ce n'est pas qu'il passe dans la Nièvre mais qu'il s'y arrête.

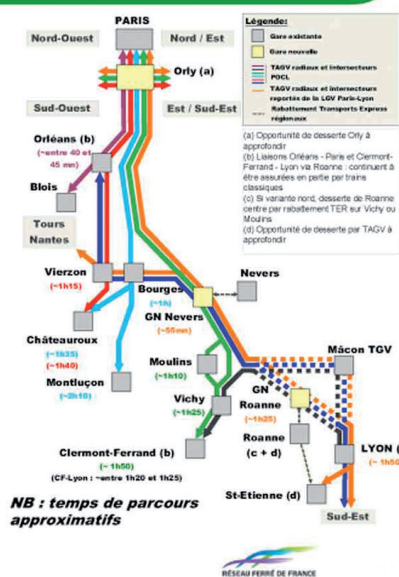
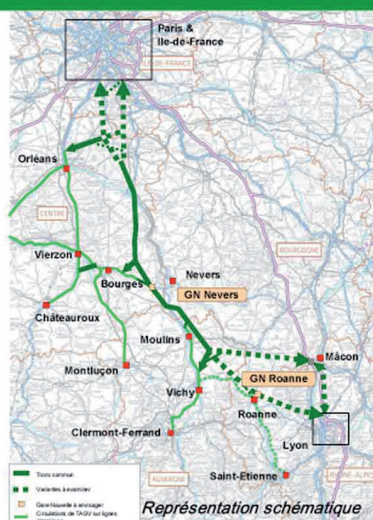
Il est clair que le tracé Médian est le plus intéressant pour la Nièvre. Non seulement, il dessert l'agglomération de Nevers, mais il permet aussi aux usagers de rejoindre aisément Decize et Luzay, ainsi que la RD 978 vers Château-Chinon et Dijon. Des décrochages à partir de Gien en direction de Cosne-sur-Loire et de La Charité-sur-Loire sont aussi envisageables.

Le tracé médian s'accompagne par ailleurs de l'implantation d'une gare au sud de l'agglomération de Nevers assurant ainsi une bonne accessibilité aux habitants de l'aire urbaine mais aussi à l'ensemble du territoire grâce à l'interconnexion avec le réseau TER et le réseau routier et autoroutier. Ce nouvel équipement, implanté au sein d'une zone économique déjà forte (Technopôle de Magny-Cours, Ferme du Marault) contribuerait fortement au développement de ce pôle d'emploi et de richesse important pour notre territoire, mais aussi et surtout dynamiserait notre département au travers d'un véritable plan de mobilité. Par ailleurs le tracé Ouest serait aussi une hypothèse intéressante pour notre département.

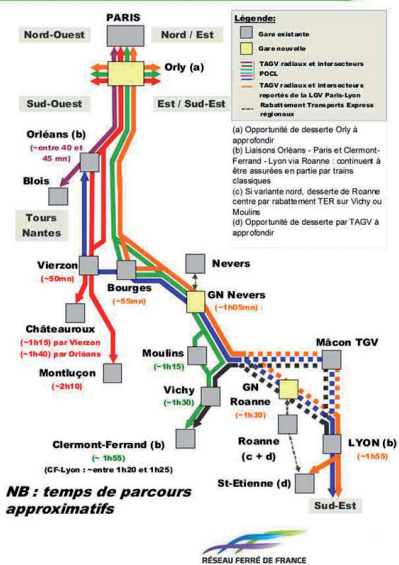
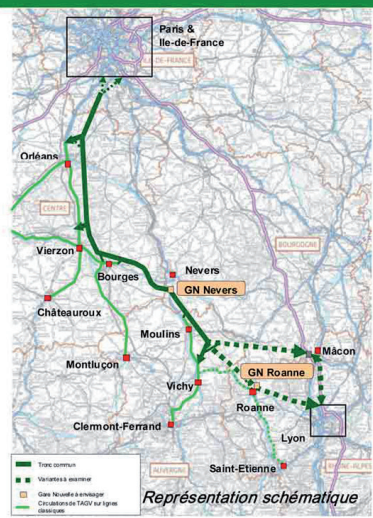
Au regard des coûts, des gains de trafic, des cadencements mais aussi des conséquences sur l'environnement, le tracé Médian reste le choix prépondérant de la Nièvre. Il mettrait Nevers à 50 minutes de Lyon, alors qu'il faut actuellement un peu plus de trois heures et Paris à une heure. Le Conseil Général exclut **catégoriquement** le tracé Ouest-Sud qui placerait la Nièvre dans un véritable « cul-de-sac » et exclurait la participation financière de la Région Bourgogne, cette dernière n'étant plus concernée.

Même si cela ne reste qu'un avis puisque c'est à RFF que revient la décision finale, notons que la SNCF s'est elle-même prononcée en faveur de ce même tracé Médian, passant par la Nièvre, à l'Ouest et au Sud de Nevers.

## Scénario Médian



## Scénario Ouest - gare existante de Bourges



Sources documentation : dossier de présentation du maître d'ouvrage - CPDP - RFF

Scénarios LGV.

12 décembre 2011  
RAPPORT N° 33

DEPARTEMENT DE LA NIÈVRE  
CONSEIL GÉNÉRAL  
RAPPORTEUR : M. Bernard MARTIN

OBJET : LIGNE A GRANDE VITESSE POCL  
(AXE : Nièvre naturellement attractive - FONCTION 8-TRANSPORT - Politique transport)

VU la loi du 10 août 1871 relative au conseil général,  
VU la Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le Conseil Général, réuni en séance publique le 12 décembre 2011 à Nevers, le quorum étant atteint,  
VU le rapport n° 33 de Monsieur le Président du Conseil Général,  
VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 13 DÉCEMBRE 2011 décidant d'engager un soutien au projet de Ligne A Grande Vitesse POCL,  
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général, ainsi rédigé :

Des investigations Nièvre Nièvre sont menées à l'initiative de la Direction Départementale de l'Équipement, du Transport et de la Mobilité.

LE CADRE DE RÉFÉRENCE  
Le présent dossier a pour objectif de se prononcer sur le tracé de la future Ligne à Grande Vitesse la plus favorable à la Nièvre.

LE CADRE DE RÉFÉRENCE  
Tous projets d'infrastructure de transport de grande vitesse (à haute vitesse) de communication, la Nièvre se trouve actuellement exclue du Centre de la France. Le projet de Ligne POCL est une chance historique pour notre territoire, tant en termes de prestige, de développement, de desserte mais aussi en termes de possibilités de développement économique et d'aménagement du territoire.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER  
Le projet de Ligne POCL (Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon), inscrit dans la loi de Grande

Financement, repose sur deux piliers fondamentaux : désengager d'une part la ligne Paris-Lyon versé à hauteur de 2022 et également versé à la compétence des départements concernés Nord-Sud. Il s'agit également de permettre le désengagement de la grande zone centrale de la France, en passant par Clermont-Ferrand et Lyon et participer à un réajustage des territoires dans une logique d'aménagement du territoire.

L'impératif :  
D'une manière générale, le développement des échanges liés au développement des infrastructures de communication a été historiquement un facteur de progrès sans précédent pour nos territoires.

Le TGV pour la Nièvre est d'abord un enjeu de développement économique et social. C'est un élément déterminant de l'aménagement du territoire français. Il est également un enjeu d'attractivité territoriale et d'implémentation de la politique de développement durable.

Il est bien évident que ce tracé n'est pas le seul possible. Il est cependant le plus adapté à la Nièvre et à son territoire. Il est également le plus adapté à la Nièvre et à son territoire. Il est également le plus adapté à la Nièvre et à son territoire.

Le tracé de la Ligne POCL est le plus adapté à la Nièvre et à son territoire. Il est également le plus adapté à la Nièvre et à son territoire.

Le tracé de la Ligne POCL est le plus adapté à la Nièvre et à son territoire. Il est également le plus adapté à la Nièvre et à son territoire.

Nature que le SNCF s'est efforcé de présenter la semaine dernière en faveur de ce tracé tracé Médian, passant par la Nièvre, à Orléans et au Sud de Nevers.

LA PROPOSITION  
Il vous est proposé :

- de voter prioritairement pour le tracé Médian, notant le plus acceptable pour la Nièvre et les autres territoires concernés, qui :
  - permettra de mieux maîtriser et limiter les impacts environnementaux
  - prendra en compte les possibilités financières des collectivités publiques tant au regard de son coût global que de la capacité à mobiliser le plus largement possible les différents partenaires
  - assurera prioritairement les meilleurs cadencements et interconnexions notamment au réseau TER, seule condition pour que ce projet irrigue réellement le territoire et ne fasse peser aucun risque de drainage des richesses et des habitants ; à cet égard le conseil général travaille à un plan de mobilité de manière à tirer le meilleur parti de l'infrastructure.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- de se prononcer prioritairement pour le tracé Médian, notant le plus acceptable pour la Nièvre et les autres territoires concernés, qui :
  - permettra de mieux maîtriser et limiter les impacts environnementaux
  - prendra en compte les possibilités financières des collectivités publiques tant au regard de son coût global que de la capacité à mobiliser le plus largement possible les différents partenaires
  - assurera prioritairement les meilleurs cadencements et interconnexions notamment au réseau TER, seule condition pour que ce projet irrigue réellement le territoire et ne fasse peser aucun risque de drainage des richesses et des habitants ; à cet égard le conseil général travaille à un plan de mobilité de manière à tirer le meilleur parti de l'infrastructure.

ADOPTÉ à l'unanimité  
Le Président du Conseil Général  
M. Bernard Martin

Deliberation publique le 29 DEC 2011  
Paul de...  
Le...  
NOËL CHARLOTTE

PRÉFET DE LA NIÈVRE  
30 DEC 2011

Délibération du 12 décembre 2011- LGV POCL

## CONCLUSION

Le Conseil Général de la Nièvre se prononce prioritairement pour le tracé Médian, scénario le plus acceptable pour le tracé Médian et les autres territoires concernés, qui :

- permettra de mieux maîtriser et limiter les impacts environnementaux
- prendra en compte les possibilités financières des collectivités publiques tant au regard de son coût global que de la capacité à mobiliser le plus largement possible les différents partenaires
- assurera les meilleurs cadencements et interconnexions notamment au réseau TER, seule condition pour que ce projet irrigue réellement le territoire et ne fasse peser aucun risque de drainage des richesses et des habitants ; à cet égard le Conseil Général travaille à un plan de mobilité de manière à tirer le meilleur parti de l'infrastructure.

Subsidiairement le Conseil Général de la Nièvre pourrait se satisfaire du tracé Ouest, permettant tout de même à la Nièvre d'être à moins d'une heure de Paris et de Lyon.



Conseil Général de la Nièvre  
Hôtel du département  
58039 NEVERS – Cédex  
Tél. 03.86.60.67.00  
Fax 03.86.60.68.00  
Site Internet : www.cg58.fr

### COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67  
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org  
www.debatpublic-lgv-pocl.org

